



Aidez-nous à équiper l'environnement des
personnes sourdes ou malentendantes

Des masques inclusifs pour tous

Pour favoriser l'inclusion des personnes sourdes ou
malentendantes avec le masque



Table des matières

UN MASQUE INCLUSIF : POURQUOI ?	3
LE CHOIX DES MASQUES INCLUSIFS POUR L'ENVIRONNEMENT DES PERSONNES ACCOMPAGNEES PAR L'URAPEDA SUD	4
DEMANDE DE FINANCEMENT.....	6
PRESENTATION DE L'ASSOCIATION.....	7

UN MASQUE INCLUSIF : POURQUOI ?

Les personnes sourdes ou malentendantes, privées de leur audition, compensent en mobilisant d'autres sens. La vue permet de capter la lecture labiale (lecture sur les lèvres), les expressions faciales, indicateurs d'émotions, d'incompréhension, telles les intonations de la voix pour des oreilles entendant.

L'usage massif de masques (chirurgicaux ou grand public) rend l'accès à cette compensation de communication IMPOSSIBLE.

Les personnes sourdes ou malentendantes décrivent aujourd'hui de grandes difficultés dans leur vie quotidienne (cours, consultations médicales, démarches administratives, ...) et autant dans leur vie professionnelle et plus largement leur vie sociale. La reprise de l'école en présentielle est source d'angoisse pour les enfants sourds. Alors que les enseignants seront masqués et les camarades de classe également, les enfants avec surdité seront complètement exclus des échanges qui font la richesse de l'enseignement et des apprentissages. Le masque, essentiel pour protéger la population, favorise l'isolement des personnes sourdes ou malentendantes.

Cet outil de protection devient alors le symbole de l'exclusion pour plus de 10% de la population française.

Le masque inclusif permet de

- Soutenir la compréhension orale des personnes qui s'appuient sur la lecture labiale
- Mieux voir l'expression du visage du porteur, élément essentiel des relations humaines et sociales, indispensable pour les locuteurs de la LSF¹
- Rendre possible l'identification du porteur que le masque classique ne saurait apporter

Il est issu d'une recherche intensive depuis le début de la crise sanitaire pour répondre aux critères suivants :

- Niveau de protection suffisant
- Absence de buée
- Confort du port
- Coût abordable
- Réutilisable

¹ L.S.F. : Langue des Signes Française

L'utilisation de ces masques est recommandée par Sophie CLUZEL, secrétaire d'état chargée des personnes handicapées, plaide pour une généralisation du port du masque inclusif².



Sophie CLUZEL sortant du Conseil des Ministres, le 29 juillet 2020

LE CHOIX DES MASQUES INCLUSIFS POUR L'ENVIRONNEMENT DES PERSONNES ACCOMPAGNEES PAR L'URAPEDA SUD

Depuis le début de la crise sanitaire, l'URAPEDA SUD recherche des fournisseurs, producteurs de ce type de masques, avec l'exigence d'une fabrication française, employant des personnes en situation de handicap et répondant aux exigences de la Direction Générale de l'Armement.

Nos investigations ont, notamment, permis d'identifier les masques inclusifs produits par l'APF entreprises, une entreprise adaptée, gérée par APF France Handicap.

² Article du HUFFINGTON POST https://www.huffingtonpost.fr/entry/sophie-cluzel-masque-transparent_fr_5f421199c5b697824f99b239

innovation
adaptation
handicap

Urapeda

SUD



Le masque est composé de 3 pièces au total assemblées :

- La partie du haut avec la barrette nasale amovible
- La partie transparente imperméable et anti-buée en plastique
- La mentonnière en tissu



Ce modèle de masque permet de mieux voir l'expression du visage du porteur, élément très important dans les relations humaines / sociales. Par ailleurs, il rend possible l'identification du porteur que le masque classique ne saurait apporter.

Il supporte un lavage à 60° (10 fois). Sa bande transparente antibuée facilite la lecture labiale (résultat des tests réalisés par la DGA disponible sur demande). Il n'est pas plaqué contre le visage, ce qui rend son port confortable et possible pendant 4 heures.



Les masques filtrent 70% des particules émises d'une taille supérieure à 3 microns. Ce masque pourra être porté par l'ensemble des individus d'un sous-groupe (entreprise, service...) ou présence d'autres individus et a été homologué par la DGA³.

DESCRIPTIF PRODUIT

- Tailles : Standard / Large / Enfant
- 2 Modèles disponibles : Liens à nouer derrière la tête ou avec élastiques

COMPOSITION :

- 100 % Polypropylène
- Plastique : PET
- Liens : 100 % Coton

ENTRETIEN JUSQU'À 10 LAVAGES

DEMANDE DE FINANCEMENT

Le défi n'est pas seulement d'équiper les personnes sourdes ou malentendantes, c'est aussi et surtout celui de l'équipement de l'environnement. C'est par cette démarche que la communication pourra de nouveau être possible et efficace.

Le **challenge** que nous souhaitons relever, **avec votre aide**, est d'équiper un maximum de personnes pour démocratiser son utilisation et agir sur les prix d'achat. Pour les entreprises employant des personnes sourdes ou malentendantes elle pourront bénéficier une aide AGEFIPH en achetant des masques inclusifs pour les collaborateurs⁴.

L'association URAPEDA SUD souhaite financer l'équipement d'un premier masque inclusif pour l'environnement des personnes qu'elle accompagne sur la Région PACA.

Par ailleurs en achetant de manière groupée, elle permet de diminuer le prix d'achat des suivants pour que le tarif ne soit plus un frein.

³ Direction Générale de l'Armement, conformément à la note interministérielle du 29 Mars 2020.

⁴ AGEFIPH : <https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-exceptionnelle-pour-la-prise-en-charge-du-surcout-des-equipements-specifiques>



La distribution des masques se ferait pour répondre aux besoins d'inclusion scolaire, professionnelle et social des personnes.

Pour la région PACA, **les personnes identifiées** par notre association représentent 800 à 1000 personnes :

- 140 enfants scolarisés et leurs enseignants, ainsi que leurs camarades de classe
- 200 personnes en recherche d'emploi et équipement des employeurs pour les entretiens de recrutement et les chargés d'insertion (Mission Locale, POLE EMPLOI et CAP EMPLOI)
- 200 personnes sourdes et malentendants en situation d'emploi dans les entreprises
- 50 étudiants et stagiaires de la formation professionnelle, ainsi que leurs enseignants et leur environnement
- 250 adultes sourds et malentendants en situation de difficulté sociale

Nous envisageons d'équiper 5 personnes dans l'environnement scolaire, de formation, professionnel ou social des personnes sourdes ou malentendantes.

Le coût total de ce premier équipement pour 800 personnes (soit 4000 masques) représente 32 000€, pour 8€ TTC l'unité si plus de 1000 masques achetés.

Les **sources de financement possibles** :

- Mécénat / Dons. L'association est reconnue d'utilité publique les dons déductibles de vos impôts
- Cagnotte pour les particuliers sur Leetchi
- Participation de l'association à hauteur de 5000 €

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'URAPEDA SUD, créée en décembre 1989 est une Association, gestionnaire de services médico-sociaux, déclarée conformément à la loi du 1er juillet 1901. Depuis le 29/11/2007, elle bénéficie de la reconnaissance d'intérêt général. Enfin, l'association est déclarée organisme de formation sous le numéro d'agrément 93130789313.

L'association est affiliée à la Fédération ANPEDA (Association Nationale de Parents d'Enfants Déficieux Auditifs) dont les actions militantes permettent des avancées notoires du cadre légal ainsi qu'à la FISAF (Fédération pour l'Insertion des Sourds et Aveugles de France) qui initie des actions de formation professionnalisantes spécifiquement adaptées aux handicaps sensoriels.



La **gouvernance associative** est portée par l'esprit fondateur des parents militants qui souhaitaient le maintien de l'enfant auprès de sa famille et le refus de l'institutionnalisation dans une visée d'autonomie, d'épanouissement et de citoyenneté, reste un fondement essentiel.

L'association est ainsi gouvernée par ses bénéficiaires ou ses représentants dans une visée participative et citoyenne. Depuis 2015, toute personne bénéficiant des services de l'URAPEDA SUD ou son représentant légal est membre de fait de l'association.

Le **projet associatif** décliné dans les statuts, revalidés en 2016, par des parents d'enfants sourds, est porté par des valeurs mises en œuvre depuis 30 ans et validé dans une charte associative à savoir :

- Une vision inclusive et citoyenne,
- Le milieu ordinaire, le droit commun,
- La promotion de la personne,
- Le libre choix et la non-substitution.

Les **buts** de l'URAPEDA SUD, tels qu'ils sont formulés dans les statuts associatifs, sont :

- d'identifier les besoins des personnes sourdes ou malentendantes ou de toutes autres personnes en situation de handicaps et de les faire remonter auprès des autorités publiques compétentes, de défendre les intérêts de ces personnes dans les instances participatives (publiques ou privées) au niveau local ;
- de favoriser les rencontres et les échanges entre les personnes sourdes ou malentendantes ou les personnes en situation de handicap, leurs parents, leurs représentants, les associations de parents d'enfants sourds ou malentendants, ainsi que toutes associations œuvrant sur des champs similaires ou complémentaires ;
- de favoriser des actions de formation, d'information, de sensibilisation et de prévention sur la surdité ou sur le handicap auprès du grand public et/ou de l'environnement des personnes sourdes ou malentendantes et en situation de handicap;
- de gérer et développer des dispositifs favorisant l'intégration sociale, culturelle, scolaire et professionnelle de personnes sourdes ou malentendantes ou des personnes en situation de handicap.

Ce projet associatif ancré sur des **principes d'actions** :

- Une réponse de proximité, au plus près des lieux de vie et des besoins des personnes,
- Une équité de réponse sur l'ensemble du territoire,
- Une réponse favorisant le maintien et l'accompagnement à domicile,
- Une réponse favorisant l'accès et le maintien dans l'emploi et la formation professionnelle.